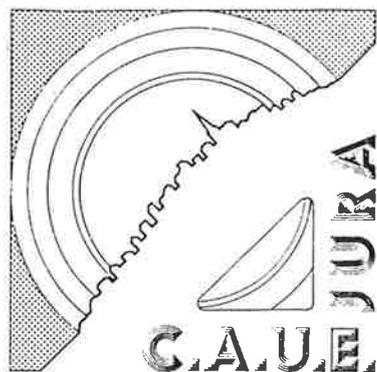


Lons-le-Saunier, le 24 juin 1997



ASSEMBLEE GENERALE du 19 juin 1997

COMPTE-RENDU

Adhérents : 57
Présents : 15
Pouvoirs : 20
Cf. liste de présence

Le Président ouvre la séance par la lecture du compte-rendu de l'Assemblée Générale 1996 qui a, lors de sa deuxième convocation (quorum non atteint à la première) créé une Assemblée Générale Extraordinaire (article 13bis), les assemblées générales ordinaires pour gestion courante ne nécessitant plus de quorum (article 13).

Il rappelle également que le mandat en cours sera de 2 ans exceptionnellement afin de décaler le renouvellement du Conseil d'Administration sur les élections cantonales. 1998 sera donc une année de renouvellement, dans le cadre de l'Assemblée Générale ordinaire.

Le compte-rendu est approuvé.

Le Président présente ensuite le rapport d'activité et d'orientation, le compte de résultat 96 et le budget prévisionnel 97 approuvés par le Conseil d'Administration du 12 juin 97. Le rapport d'activité et d'orientation mettent en évidence l'émergence des structures intercommunales en matière d'environnement et d'aménagement du territoire et le bon positionnement du C.A.U.E. pour répondre à leurs demandes.

Le Directeur présente l'état d'avancement de l'Atlas des Paysages, des fiches de cas "Espaces Publics" qui vont pouvoir être éditées d'ici la fin de l'année ainsi que le dépliant "Volet Paysager" réalisé en collaboration avec la D.D.E.. Il souligne la qualité du travail réalisé par l'objecteur graphiste qu'il faudrait envisager de remplacer soit par la création d'un emploi (à temps partiel éventuellement) soit par une sous-traitance, dans la mesure où la réalisation de documents de communication et de sensibilisation (fiches-conseils, typologies locales du patrimoine, nuanciers de couleurs et de matériaux, etc...) est programmée et financée par les structures intercommunales elles-mêmes.

Le Directeur commente ensuite le compte de résultat de l'exercice 1996 qui fait apparaître un excédent important de 454.192,19 F. malgré une T.D.-C.A.U.E. un peu plus faible que prévue et un report à nouveau de 588.338, 56 F. qui permettent enfin au C.A.U.E. d'avoir une trésorerie plus confortable.

La documentaliste n'a finalement pas été embauchée à l'automne comme prévu, la T.D.- C.A.U.E. "mollissant" en fin d'année, mais seulement en février 1997.

Le Directeur commente en parallèle le budget prévisionnel 1997 qui fait notamment apparaître :

1 / La création du poste de documentaliste à 31 heures par semaine (au lieu du mi-temps) pour profiter au maximum des exonérations de 30% des charges patronales pour création de C.D.I. à temps partiel (supérieur à 16 h. et inférieur à 32 h.)

2 / Le prolongement par un C.D.D. de 2 à 3 mois des 2 objecteurs de conscience (graphiste et géographe) pour qu'ils puissent achever les travaux qu'ils ont en cours.

3 / La création de 2 postes d'architectes salariés à 1 jour par semaine, pour renforcer l'équipe permanente qui a de plus en plus de difficultés à répondre aux demandes, le directeur passant de plus en plus de temps dans les réunions avec les instances intercommunales.

4 / L'accueil pendant un an d'un architecte stagiaire-chômeur (convention nationale Direction de l'Architecture-C.A.U.E. en lieu et place de la C.A.P.E.B.) pour un montant de 50.000 F., plus un supplément mensuel de 800 F. versé au stagiaire.

Le paragraphe 2 n'ayant d'incidence que sur l'exercice 1997 et le paragraphe 4 pour moitié sur les exercices 97 et 98.

Le Directeur met en relief la nécessité qui se confirme de prévoir à brève échéance de recréer des postes d'architectes-conseillers localisés comme interlocuteurs de terrain des particuliers et des communes pour assurer le suivi des actions qui vont se développer suite aux chartes environnements et projets des structures intercommunales (Communautés de Communes, P.N.R., etc...) en matière de patrimoine, de paysage, d'environnement.

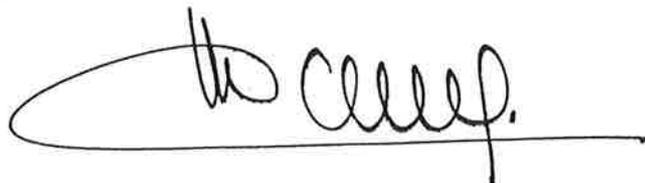
La T.D.- C.A.U.E. qui semble se maintenir à un niveau moyen de 1.200.000 F. par an, ne permettra pas au C.A.U.E. d'assurer cette charge à lui seul. Il conviendrait d'étudier ce problème et de faire des propositions aux collectivités territoriales concernées.

Le Président propose que le Conseil d'Administration se réunisse à l'automne à ce sujet.

Les différents rapports sont approuvés à l'unanimité.

Le Président lève la séance en remerciant les participants et en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. ODOBEL', with a long horizontal flourish extending to the right.

M. ODOBEL